



## Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté Cat 1A-1B – 2A-2B – 3 – 4 – 5 – 6

### PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté, de manière occasionnelle ou permanente

### PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention à conducteur porté et Lire et comprendre le français.

### DURÉE

De 1 à 2 jours

### EFFECTIF

De 1 à 8 personnes

### VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

### MOYENS ET METHODES

#### PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)  
Conduite et exercices sur les types de chariots concernés.

Sera prévu, un chariot élévateur à conducteur porté à jour de sa VGP. Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, merci de fournir à chaque stagiaire tout équipement de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

### FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories concernées.

### CONTENU DE LA FORMATION

*Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise*

#### 1ère Partie : Théorie

- Devoirs et responsabilités des conducteurs de chariots.
- Contexte réglementaire.
- Règles de conduite et de stationnement en sécurité.
- Technologie des chariots :
  - ✓ Les différentes catégories
  - ✓ Les spécificités de mise en œuvre
  - ✓ Les dispositifs de sécurité
  - ✓ Les éléments du circuit hydraulique.
- La plaque de charges et les conditions de stabilité.
- Vérification et entretien d'usage à l'occasion de la prise et de la fin de poste.

#### 2ème Partie : Pratique

- Opération de prise de poste.
- Circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose d'une charge au sol.
- Stockage et déstockage sur tous les niveaux de pose.
- Gerbage et dégerbage en pile.
- Chargement et déchargement d'un véhicule.
- Manutention de différents types de charges.
- Opération de fin de poste.

### MODALITES D'ÉVALUATION :

Examen Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.  
Délivrance, si résultat favorable d'une autorisation de conduite en application des Articles R. 4323-55 / 56 / 57 du code du travail.  
Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap**

**Site internet : [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)**

*Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site*

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT  
Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : [manmatformations@gmail.com](mailto:manmatformations@gmail.com)  
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264  
SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil  
Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

## SCENARIO PEDAGOGIQUE R489

### SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis  
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels  
Présentation de la formation  
Modalités pratiques  
Tour de table

### SEQUENCE 2– Durée : 3h20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteur de manutention à conducteur porté

#### Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

#### Les principaux types de chariots - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
- Catégories de CACES® correspondantes

#### Technologie des chariots de manutention

- Chariots thermiques et chariots électriques. Transmission. Pneus et bandages.
- Circuit hydraulique. Équipements porte-charges. Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

#### Notions élémentaires de physique – Stabilité

**Masse et position du centre de gravité des charges.** Conditions de stabilité et d'équilibre du chariot. Facteurs qui influencent la stabilité. Plaque de charge.

#### Risques liés à l'utilisation

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
- Transport et élévation de personnes : interdictions et applications autorisées

#### Vérifications d'usage

- Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur.
- Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?
- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

#### Exploitation des chariots

- Règles de conduite et de circulation : signalisation et plan de circulation, consignes générales de circulation, circulation sur la voie publique. Distances de freinage. Stationnement du chariot
  - Pictogrammes de manutention et étiquettes de danger.
  - Adéquation du chariot. Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage en pile, stockage en palettiers, chargement de véhicules
  - Consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- Passage d'un test théorique

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R489 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

### SEQUENCE 3 – Durée : 3h20

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée. Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité. Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

#### Vérifications et essais de prise de poste

##### Conduite et manœuvres

- Accès et descente en sécurité
- Circulation en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge. Arrêt et stationnement en sécurité
- Vérification d'adéquation et suivant le type de chariot :
  - . Prise et dépose d'une charge au sol
  - . Gerbage et dégerbage de charges en pile
  - . Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
  - . Chargement et déchargement d'un véhicule
  - . Manutention d'une charge longue, d'un contenant rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable

##### Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Opérations d'entretien journalier
  - Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées
- Evaluation en cours de formation avec un test de passage pratique

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

Chariots et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Hall de manutention

Ressources pédagogiques

### SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Bilan, synthèse et évaluation de la formation

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

**Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.**

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
- La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
- La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
- La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.

Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)